

COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 23 février 2024

Délibération 2024_02_05

Objet : Désignation des représentants du SYLOA au Comité LEADER

Le vingt-trois février deux mille vingt-quatre, à neuf heures et trente minutes, à Basse Goulaine s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du seize février deux mille vingt-quatre, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 5 (pour 11 voix)

M. Thierry COIGNET (4 voix) ; M. Jacques MONCORGER (4 voix) ; M. Jean-Sébastien GUITTON (1 voix) ; M. Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix).

Absents représentés : 1 (pour 1 voix)

M. Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Yannick BENOIST.

Assistaient également :

Mme Caroline ROHART (Directrice) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI) ; M. Florian HASCOET (Responsable du pôle administratif).

Nombre de votants : 6 (dont 1 pouvoir) pour un total de 12 voix.

Secrétaire de séance : Thierry COIGNET

EXPOSÉ DES MOTIFS

Considérant que :

Le comité LEADER est une instance composée d'une trentaine de « binômes » de représentants acteurs publics et privés du territoire, et qui a la responsabilité de piloter le programme LEADER sur les 27 communes du pays du vignoble nantais (territoire des deux intercommunalités Clisson Sèvre et Maine Agglo et Communauté de communes Sèvre et Loire).

Le programme LEADER, financé par des fonds européens, vise à soutenir avec des subventions européennes mais aussi par de l'ingénierie/ accompagnement et autres fonds publics, des projets innovants, publics et privés, en milieu rural.

Le comité LEADER est à la fois :

- une instance de débat mixte public-privé sur le projet de territoire, un espace de rencontre pour partager l'information sur les actions des uns et des autres, tisser des partenariats...
- une instance de décision qui examine les projets et décide de leur attribuer les financements européens

La représentation des membres au sein de ce comité est assurée par un membre titulaire et un suppléant désigné pour deux ans. Le comité se réunit environ 4 fois par an en physique, sur divers lieux du territoire et/ou possibilité de participation en visioconférence.

Il est à noter qu'il n'y a pas de différence véritable entre le statut de titulaire et de suppléant.e, les deux pouvant participer aux comités et autres réunions de travail, visites, etc. Toutefois, dans le cas où les deux personnes du binôme sont présentes en comité, elles n'ont qu'une voix.

Des groupes de travail ad hoc composés de volontaires, sont proposés sur différents sujets, par exemple : performance environnementale des bâtiments publics, innovation sociétale...

Le SYLOA est membre de ce comité depuis 2022 et la dissolution du syndicat mixte Loire et Goulaine. Il est représenté par :

- Titulaire : Saïd EL MAMOUNI
- Suppléant : Jacques MONCORGER

Il convient de procéder à des nouvelles désignations pour une durée de deux ans.

***Après en avoir délibéré,
le Comité syndical (collège Goulaine-Divatte) à l'unanimité,***

- ***Désigne les 2 représentants du SYLOA au sein du Comité Leader :***
 - *Titulaire* : Saïd EL MAMOUNI
 - *Suppléant* : Jacques MONCORGER

Fait à Basse Goulaine, le 23 février 2024



Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON